



Contrat de territoire Région de Colmar 2022-2025

Fiche descriptive de projet n°2



Enjeux :	Attractivité : Participer à l'aménagement d'un territoire attractif et accueillant Cohésion Sociale : Veiller à la cohésion sociale au sein du territoire en permettant à chaque habitant d'y trouver sa place
Objectifs opérationnels :	Permettre au territoire d'exploiter son potentiel touristique et culturel Répondre aux besoins de structures d'accueil pour l'enfance et d'équipements contribuant à l'épanouissement des jeunes

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :	DEVELOPPEMENT DE LA BASE NAUTIQUE DE COLMAR AGGLOMERATION
Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :	Colmar Agglomération
Localisation du projet :	37 Rue Denis Papin, 68000 Colmar
Objectif :	Depuis son ouverture, la Base Nautique de Colmar Agglomération est devenue un équipement incontournable pour Colmar et son agglomération, comme en témoigne son taux de fréquentation tant par les habitants, les familles que par une clientèle touristique. C'est dans ce contexte que Colmar Agglomération a souhaité la développer, dans le domaine de ses infrastructures comme dans celui de son offre d'activités sportives et de loisirs, à travers un programme pluriannuel d'investissements au profit de la base nautique. Le projet se compose de plusieurs investissements répartis entre 2024 et 2026, les plus importants consistant à l'installation de structures de loisirs (rocher d'escalade, splash pad notamment) et l'amélioration des conditions d'accueil (parking vélo, espace couvert, pergola, toiles tendues notamment).
Descriptif technique :	<p>En 2024, pour un montant de 72 586 €/HT (dont 20 000 € de frais d'étude) :</p> <ul style="list-style-type: none">1° Achat et pose de 6 cabines de plage : 15 645 €/HT2° Achat et pose d'une table de Teqball: 3 591 €/HT3° Installation de pare-ballons pour le terrain de beach soccer: 9 800 €/HT4° Installation d'un rocher d'escalade pour enfants: 14 139 €/HT5° Pose de 20 arceaux supplémentaires pour le parking à vélo: 4 411 €/HT6° Installation d'un dispositif de vidéo surveillance du parc à vélo : 5 000 €/HT <p>En 2025, pour un montant de 360 550 €/HT:</p> <ul style="list-style-type: none">1° Agrandissement local technique existant et installation d'un espace couvert : 267 950 €/HT2° Achat divers équipements type arbre à basket: 52 600 €/HT3° Installation d'une pergola : 40 000 €/HT <p>En 2026, pour un montant de 389 000 €/HT</p> <ul style="list-style-type: none">1° Toile tendues parc ombragé: 39 000 €/HT2° Splash Pad : 320 000 €/HT3° Signalétique : 30 000 €/HT

Public visé :	Habitants de Colmar et du territoire, jeunes, touristes
----------------------	---

Echéancier de réalisation du projet :	
Date de démarrage des travaux :	1er janvier 2024
Date de fin des travaux :	31 décembre 2026

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	822 136 €	HT	Investissement
-------------------------------	------------------	----	----------------

Participation CeA :	
Base subventionnable retenue :	822 136 €
Taux :	15%
Montant :	123 000 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	Montant HT	Taux
Colmar Agglomération	624 136 €	76%
Collectivité européenne d'Alsace (Fonds Attractivité Alsace)	123 000 €	15%
Etat (ANS, DSIL)	75 000 €	9%
TOTAL PROJET	822 136 €	100%

ENGAGEMENTS DE COLMAR AGGLOMÉRATION

Pour une durée de 8 ans:

- Gratuité d'accès à la base nautique aux JSP et sauveteurs-pompiers préparant leur diplôme, une qualification, recyclage, ou pour des exercices pratiques... à raison d'au moins 1 fois par an;
- Sur demande expresse de la CeA, Colmar Agglomération remettra des entrées gratuites pour les groupes d'enfants de plus de 6 ans confiés à l'ASE et pris en charge à la cité de l'enfance de Colmar, à condition qu'ils soient accompagnés par un responsable éducatif et dans la limite de 2 groupes de 20 personnes par an;
- Sur demande expresse de la CeA, Colmar Agglomération remettra des entrées gratuites pour les groupes composés de familles suivies par l'espace Solidarité de Colmar, à condition que cela s'inscrive dans un travail de soutien à la parentalité et dans la limite de 2 groupes de 20 personnes par an.

Observation du territoire:

- Engagement à répondre aux enquêtes contribuant à l'observation économique et sociale du tourisme, en particulier celles réalisées par Alsace Destination Tourisme.

Mise à l'emploi des bénéficiaires du RSA et des personnes en insertion:

- Dans le cadre de créations d'emplois permanents ou d'emplois saisonniers, en lien avec les services compétents de la CeA, engagement à favoriser le recrutement de personnes en insertion ou bénéficiaires du RSA.

Mise à disposition gracieuse:

- Mise à disposition de la CeA de la base nautique et de ces infrastructures à la demande de la CeA dans la limite d'une fois par an.

Signalétique :

- Mise en place d'une signalétique bilingue;
- Affichage du soutien apporté par la CeA.

ENGAGEMENTS DE LA CeA

Dans le cadre de ses compétences et du respect du principe d'équité territoriale, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à :

- Poursuivre et développer sa collaboration sur des projets en lien avec ses politiques publiques portés par Colmar Agglomération ;
- Mobiliser son ingénierie en faveur du projet mentionné, sous la forme de conseils gratuits et ponctuels au maître d'ouvrage durant la phase de conception et de réalisation du projet ;
- Apporter une subvention d'investissement au projet, d'un montant maximum de 123 000€ (15% du montant éligible HT) au titre du Fonds Attractivité Alsace, dans les conditions précisées dans la convention financière dédiée. Cette subvention est conditionnée à la signature de la convention financière précitée à intervenir entre la CeA et le porteur du projet.

EVALUATION

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
--

--

REMARQUES

Remarques complémentaires :